



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 73432

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la suppression depuis 2001 de l'aide de l'Etat aux entreprises engageant un salarié technicien dans le cadre du dispositif de nouvelles formations d'ingénieurs qui a permis à de nombreuses personnes d'accéder, par cette formation continue, à une qualification labellisée d'ingénieur. En réponse à des questions antérieures, le Gouvernement avait annoncé rechercher des solutions transitoires et préparer un nouveau programme caractérisé par l'accès individuel à une formation labellisée dont la mise en oeuvre était prévue pour 2002. Il lui demande de lui indiquer les mesures qui ont été adoptées et mises en oeuvre depuis le début de l'année dans ce domaine comme annoncé précédemment afin de relancer une voie d'accès au titre d'ingénieur et ainsi pallier une suppression mal préparée et préjudiciable à l'évolution sociale de nombreux techniciens supérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73432

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1039